



**PREFET
DE LA RÉGION
HAUTS-DE-FRANCE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS
N°R32-2025-120

PUBLIÉ LE 13 MARS 2025

Sommaire

DRAAF /

R32-2025-03-13-00002 - Arrêté portant délégation de signature à M. Bjorn DESMET, directeur régional de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt Hauts-de-France pour FranceAgriMer (2 pages)

Page 3

Ministère de la Justice /

R32-2025-03-13-00001 - Arrêté de délégation de signature de la directrice interrégionale au profit de Madame Naomi MONNIER, adjointe à la cheffe du département sécurité et détention à la DISP de Lille (2 pages)

Page 5

R32-2025-03-11-00001 - Décision portant subdélégation de signature en matière d'ordonnancement secondaire au sein de la Délégation interrégionale du Secrétariat Général Grand Nord du ministère de la Justice (6 pages)

Page 7



**PRÉFET
DE LA RÉGION
HAUTS-DE-FRANCE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Secrétariat général
pour les affaires régionales**

**Arrêté préfectoral portant délégation de signature à Monsieur Björn DESMET,
directeur régional de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt Hauts-de-France
pour l'accomplissement des missions des services
de l'Établissement FranceAgriMer**

Le représentant territorial de FranceAgriMer
Le préfet de la région Hauts-de-France,
préfet de la zone de défense et de sécurité Nord,
préfet du Nord,
chevalier de la Légion d'honneur,
chevalier de l'Ordre National du Mérite,

Vu le code rural et de la pêche maritime, livre VI, et notamment les articles L 621-6, D 621-27 et R 621-28

Vu l'ordonnance n° 2009-325 du 25 mars 2009 modifiée relative à la création de l'Agence de services et de paiement et de l'établissement national des produits de l'agriculture et de la mer ;

Vu le décret n° 84-1191 du 28 décembre 1984 modifié relatif à l'organisation des services extérieurs du Ministère de l'agriculture ;

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements ;

Vu le décret n° 2010-429 du 29 avril 2010 relatif à l'organisation et aux missions des directions régionales de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt ;

Vu le décret du 17 janvier 2024 portant nomination de monsieur Bertrand GAUME, en qualité de préfet de la région Hauts-de-France, préfet de la zone de défense et de sécurité Nord, préfet du Nord ;

Vu l'arrêté du ministre de l'agriculture et de l'alimentation en date du 10 novembre 2020 portant nomination de monsieur Björn DESMET en qualité de directeur régional de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt de la région Hauts-de-France;

Vu la décision du 2 avril 2009 du directeur général de FranceAgriMer, modifiée par la décision du 11 février 2014, portant organigramme et organisation générale des services de FranceAgriMer ;

Vu la décision du 27 novembre 2020 portant délégation de signature à Monsieur Björn DESMET, directeur régional de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt de la région Hauts-de-France pour l'accomplissement des missions des services de l'Établissement France AgriMer ;

12-14, rue Jean sans Peur - CS 20003 - 59 039 LILLE Cedex

Tél. : 03 20 30 59 59 - Fax : 03 20 57 08 02

Horaires d'ouverture et modalités d'accueil sur : www.hauts-de-france.gouv.fr

Suivez-nous sur : facebook.com/prefetnord - twitter.com/prefet59 - linkedin.com/company/prefethdf/

Vu la décision du directeur général de FranceAgriMer n° FranceAgriMer/ST/2025/09 du 3 février 2025 portant délégation de signature à Monsieur Bertrand GAUME, préfet de la région Hauts-de-France, préfet du Nord, en qualité de représentant territorial de FranceAgriMer et ordonnateur délégué ;

Sur proposition du secrétaire général pour les affaires régionales de la région Hauts-de-France ;

ARRÊTE

Article 1 – Délégation de signature est donnée à Monsieur Björn DESMET, directeur régional de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt de la région Hauts-de-France à l'effet de signer toutes décisions, instructions et correspondances nécessaires à l'accomplissement des missions de l'Établissement national des produits de l'agriculture et de la mer (FranceAgriMer) dans la région Hauts-de-France, à l'exception des actes nominatifs ou interprétatifs de portée générale.

Article 2 – L'arrêté préfectoral du 23 février 2024 portant délégation de signature à Monsieur Björn DESMET, directeur régional de l'alimentation de l'agriculture et de la forêt Hauts-de-France est abrogé à compter de la date de signature du présent arrêté.

Article 3 – Conformément aux dispositions des articles R 421-1 et R 421-5 du code de justice administrative, la présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Lille – 5 rue Geoffroy Saint-Hilaire, CS 62039, 59014 Lille Cedex – dans le délai de 2 mois à compter de sa publication.

Article 4 – Le secrétaire général pour les affaires régionales et le directeur régional de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt de la région Hauts-de-France sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Hauts-de-France.

Fait à Lille, le 2 MARS 2025


Bertrand GAUME

**DIRECTION INTERRÉGIONALE
DES SERVICES PÉNITENTIAIRES DE LILLE – HAUTS DE FRANCE**

Arrêté du 13 mars 2025

portant délégation de signature en matière de déconcentration des décisions relatives à la gestion individuelle des personnes placées sous-main de justice, des décisions relatives à la gestion individuelle ou collective des personnels et ressources humaines, des décisions relatives à organisation des relations partenariales avec les intervenants, associations et autres administrations publiques ou privées participant aux missions du service public pénitentiaire, des décisions relatives à la gestion économique, financière et patrimoniale de la direction interrégionale des services pénitentiaires de Lille

La directrice interrégionale des services pénitentiaires de Lille,

Vu le code pénitentiaire et notamment ses articles D.112-10, D.211-19 à D.211-21, D.211-27 à D.211-28, D.215-13, D.341-20, R.342-1, R.223-2 à R.223-7, R.341-10 et R.113-65 ;

Vu le décret n° 97-3 du 7 janvier 1997 et l'arrêté du 12 mars 2009 relatif à la déconcentration de la gestion de certains personnels relevant des services déconcentrés de l'administration pénitentiaire ;

Vu le décret n° 2005-850 du 27 juillet 2005 modifié relatif aux délégations de signature des membres du Gouvernement, notamment son article 3 ;

Vu le décret n° 2008-689 du 9 juillet 2008 modifié relatif à l'organisation du ministère de la justice ;

Vu l'arrêté du 29 décembre 2016 modifiant l'arrêté du 27 décembre 2016 fixant le ressort territorial des directions interrégionales de l'administration pénitentiaire et de la mission des services pénitentiaires de l'outre-mer ;

Vu l'arrêté du garde des Sceaux, ministre de la Justice en date du 4 juin 2024, portant nomination de Madame Sophie Bleuet, directrice des services pénitentiaires de classe exceptionnelle, en tant que directrice interrégionale des services pénitentiaires de Lille,

ARRÊTE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée, dans la limite de ses attributions respectives, à l'effet de signer tous actes, bons de commandes, arrêtés et décisions, à l'exclusion des décrets :

A Madame Naomi MONNIER, directrice des services pénitentiaires, adjointe à la cheffe du département de la sécurité et de la détention à la direction interrégionale des services pénitentiaires de Lille – Hauts de France

Article 2

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs des préfectures de région et de départements (Aisne, Nord, Oise, Pas de Calais, Somme) et sera affiché et consultable dans les locaux de la direction interrégionale des services pénitentiaires de Lille.

Fait le 13 mars 2025.

Sophie BLEUET



Décision du 11 mars 2025

portant subdélégation de signature en matière d'ordonnancement secondaire du budget de l'Etat

A

La Délégation interrégionale Grand-Nord du Secrétariat général du ministère de la Justice

Vu le code de la commande publique ;

Vu le décret n°2004-1085 du 14 octobre 2004 modifié relatif à la délégation de gestion dans les services de l'Etat ;

Vu le décret n° 2008-689 du 9 juillet 2008 modifié relatif à l'organisation du ministère de la justice ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 modifié relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu le décret n°2014-834 du 24 juillet 2014 relatif aux secrétaires généraux des ministères ;

Vu le décret du 26 septembre 2022 portant nomination de la secrétaire générale du ministère de la justice ;

Vu l'arrêté du 30 décembre 2019 modifié relatif à l'organisation du secrétariat général et des directions du ministère de la justice ;

Vu la circulaire du 25 août 2006 du Premier ministre relative aux délégations de compétence pour la signature des marchés publics de l'État ;

Vu la Décision du 11 octobre 2024 portant délégation de signature (secrétariat général du ministère de la justice : ressources humaines, affaires financières et immobilière, logistique, délégations interrégionales) ;

Vu la convention de délégation de gestion en date du 24 mars 2024 et relative au centre de gestion financière justice placé sous l'autorité du directeur régional des finances publiques des Hauts-de-France et du département du Nord ;

Vu la décision du directeur régional des finances publiques des Hauts-de-France et du département du Nord en date du 27 mars 2024 portant délégation de signature en matière d'ordonnancement au sein du centre de gestion financière justice,

Vu la décision du directeur du pôle gestion publique de la direction régionale des finances publiques des Hauts-de-France et du département du Nord en date du 05 juillet 2024 portant délégation de signature en matière d'ordonnancement au sein du centre de gestion financière (CGF Justice),

Vu la Décision du Directeur régional des finances publiques des Hauts-de-France et du département du Nord en date du 03 janvier 2025 portant décision de délégations spéciales de signature pour le pôle gestion publique,

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à l'effet de signer toutes décisions à l'effet d'exercer les compétences d'ordonnateur pour le programme 310, le budget opérationnel du programme 362, pour les budgets opérationnels de programme immobilier des programmes 166, 182, 348 et 723, et pour les unités opérationnelles immobilières du programme 107 et du programme 362 à :

M. Yannick LEU, adjoint à la déléguée interrégionale et chef du département de la performance financière, des achats et de la conformité et Mme Magali D'ALLENDE, responsable de l'appui au pilotage, dans la limite des attributions de la délégation interrégionale du secrétariat général Grand Nord ;

Article 2

Délégation de signature est donnée à l'effet d'exercer les compétences d'ordonnateur et de responsable d'unités opérationnelles dans le cadre des opérations d'investissement immobilier dont le montant est supérieur à 150 0000 euros toutes taxes comprises relevant des programmes 166, 182, 310, de l'unité opérationnelle relative à l'immobilier non spécifique du programme 107, et des opérations d'investissement immobilier relevant des unités opérationnelles DSJ, DAP et DPJJ du BOP Justice du programme 723 et des unités opérationnelles SG des programmes 362 et 348 à :

M. Emmanuel TIBERGHIEU, chef du département de l'immobilier, et M. David LECLERCQ, adjoint au chef du département de l'immobilier ; dans les limites du ressort géographique de la délégation interrégionale secrétariat général Grand Nord ;

Article 3

Délégation de signature est donnée à l'effet d'exercer, les compétences d'ordonnateur dans le cadre des opérations relevant du département des ressources humaines et de l'action sociale pour le programme 310 à :

Mme Anne-Laure HEROGUEL, cheffe du département des ressources humaines et de l'action sociale, et Mme Nadia ELAZOUZI, adjointe à la cheffe du département des ressources humaines et de l'action sociale et conseillère technique en travail social (CRTS), dans les limites du ressort de la délégation interrégionale du secrétariat général Grand Nord ;

Article 4

Sont désignés en qualité de référents du CGF Justice de Lille et chargés d'assurer l'échange d'informations entre les services prescripteurs de l'ordonnateur (Etat-Major de la DIR-SG Grand Nord, DRHAS de Lille, DI de Lille) et le centre de gestion financière, ainsi que la transmission par fiches COM des tableaux d'ordre à payer et les pièces justificatives prévues par l'arrêté du 5 mai 2021 portant nomenclature des pièces justificatives des dépenses de l'Etat, les agents nommément désignés ci-dessous dans les annexes 1, 2 et 3 de la présente décision :

Annexe 1 (Etat-Major)

Flux	Périmètre financier	Actions	Agents habilités
EJ en flux 1	L'unité opérationnelle UO 310 Centre Financier : 0310-SGAL-DI59	Saisie des DA Certification des SF Création et envoi des fiches communication au CGF (abondement, suppression, modification) Réponses aux fiches communication Utilisation des formulaires tiers	Coralie SAMIER Antonina ZAMPAGLIONE Vanessa DELESALLE Aurélie DE AZEVEDO Arnaud MARTIN Daphné QUIN
		Validation des DA Certification des SF Création et envoi des fiches communication au CGF (abondement, suppression, modification.) Réponses aux fiches communication Utilisation des formulaires tiers	Magali D'ALLENDE
EJ en flux 3	L'unité opérationnelle UO 310 Centre Financier : 0310-SGAL-DI59	Création et envoi des fiches communication au CGF (abondement, suppression, modification) Réponses aux fiches communication Ordre à payer (demande ou en réponse au CGF) avec en PJ, l'accord signé par l'ordonnateur au format PDF Utilisation des formulaires tiers	Coralie SAMIER Antonina ZAMPAGLIONE Vanessa DELESALLE Aurélie DE AZEVEDO Arnaud MARTIN Daphné QUIN
		Envoi de l'ordre à payer par fiche communication (demande ou en réponse au CGF) Utilisation des formulaires tiers	Magali D'ALLENDE
		Envoi de l'ordre à payer au format PDF signé par un ordonnateur et via fiche communication (demande ou en réponse au CGF)	Coralie SAMIER Antonina ZAMPAGLIONE Vanessa DELESALLE Aurélie DE AZEVEDO Arnaud MARTIN Daphné QUIN
Dépenses flux 4	L'unité opérationnelle UO 310 Centre Financier : 0310-SGAL-DI59	Ordre à payer Envoi des TOP Création et envoi des fiches communication au CGF (abondement, suppression, modification.) Réponses aux fiches communication Utilisation des formulaires tiers	Magali D'ALLENDE

Dépenses flux 4	L'unité opérationnelle UO 310 Centre Financier : 0310-SGAL-DI59	Envoi des TOP (demande ou en réponse au CGF) avec en PJ, l'accord donné par l'ordonnateur sur un document signé au format PDF auquel est associé un fichier au format tableur Création et envoi des fiches communication au CGF (abondement, suppression, modification) Réponses aux fiches communication Utilisation des formulaires tiers	Coralie SAMIER Antonina ZAMPAGLIONE Vanessa DELESALLE Aurélie DE AZEVEDO Arnaud MARTIN Daphné QUIN
-----------------	---	--	---

Annexe 2 (Département des ressources humaines et de l'action sociale)

Flux	Activités	Actions	Agents habilités
EJ en flux 1	<u>HT2 :</u> 0310ACAR0201 - Formation 0310ACAL1201 - Handicap 0310ACAR0101 – Médecine de prévention 0310ACAB0201 – Restauration 0310ACAR0202 – Dépenses RH transverses	Saisie des DA Certification des SF Création et envoi des fiches communication au CGF (abondement, suppression, modification) Réponses aux fiches communication Utilisation des formulaires tiers	Denis FALBIERSKI Mohamed SBIAY Giovanni PAVY Yohann DOLLE Emilie RASSE Sabrina MUZZOLIN Anna ROBLET
		Validation des DA Certification des SF Création et envoi des fiches communication au CGF (abondement, suppression, modification) Réponses aux fiches communication Utilisation des formulaires tiers	Anne-Laure HEROGUEL Nadia ELAZOUZI
EJ en flux 3	<u>HT2 :</u> 0310ACAR0201 - Formation 0310ACAL1201 - Handicap 0310ACAR0101 - Médecine de prévention 0310ACAB0201 – Restauration	Création et envoi des fiches communication au CGF (abondement, suppression, modification) Transmission ordre de payer Réponses aux fiches communication Utilisation des formulaires tiers	Denis FALBIERSKI Mohamed SBIAY Giovanni PAVY Yohann DOLLE Emilie RASSE Sabrina MUZZOLIN Anna ROBLET
		Signature ordre de payer Utilisation des formulaires tiers	Anne-Laure HEROGUEL Nadia ELAZOUZI

Dépenses Flux 4	<u>T2</u> : 0310ACAB0208 - AEH 0310ACAB0207 – Séjours Enfants	Création et envoi des fiches communication au CGF (abondement, suppression, modification) Transmission ordre de payer Réponses aux fiches communication Utilisation des formulaires tiers	Denis FALBIERSKI Mohamed SBIAY Emilie RASSE Anna ROBLET Anne-Laure HEROGUEL Nadia ELAZOUZI
-----------------	---	--	---

Annexe 3 (Département Immobilier)

Flux	Activités	Actions	Agents habilités
EJ en flux 1	<u>HT2</u> : 0182A1020110 - Opération immobilières des services éducatifs - Secteur public 0182A1020107 - Opération immobilière des directions territoriales et direction PJJ 016601060801 - Travaux structurants 016601060601 - Entretien lourd	Saisie des DA Création et envoi des fiches communication au CGF (abondement, suppression, modification) Réponses aux fiches communication Engagement des EJ marchés via PLACE Utilisation des formulaires tiers	Thomas CARLIER Nadine SEFEKME
	010701010101 - Travaux et rénovation immobilière 036201010002 - Réhabilitation, rénovation et isolation 0310ACAD0408 - Exploitation et maintenance bâtiment 034800010108 - Résilience Etat 072300010140 - Plan de résilience	Validation des DA Certification des SF Création et envoi des fiches communication au CGF (abondement, suppression, modification) Réponses aux fiches communication Utilisation des formulaires tiers	Emmanuel TIBERGHIE David LECLERCQ

Article 5 :


Cette décision abroge et remplace la décision du 22 octobre 2024.

Article 6 :

La présente décision sera publiée dans le recueil des actes administratifs de la préfecture de région des Hauts-de-France et du département du Nord.

Fait à Lille, le 11 mars 2025.

La Déléguée interrégionale Grand-Nord du Secrétariat général du ministère de la Justice



Nathalie LEURIDAN